

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

ABONNEMENTS :

	MAROC	FRANCE et Colonies	ETRANGER
3 MOIS	4 50	6 fr.	7 »
6 MOIS	8 »	10 »	12 »
1 AN	15 »	18 »	20 »

ON PEUT S'ABONNER :

À la Résidence de France, à Rabat
 et dans tous les bureaux de postes.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

EDITION FRANÇAISE

Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser
 à la Direction du *Bulletin Officiel*.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le
 Trésorier Général du Protectorat.

PRIX DES ANNONCES :

Annonces judiciaires	(sur 4 col., la ligne.	0.37
• et légales	(sur 2 col., la ligne.	0.75
Annonces et avis divers	les 10 ^{re} lignes, la ligne.	1 »
	les suivantes	0.75
Annonces réclames,	la ligne.	1.25

Pour les annonces importantes, les condi-
 tions sont traitées de gré à gré.

Réduction pour les annonces et réclames
 renouvelées.

Le "Bulletin Officiel" insère les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE :

PAGES

I. — Déplacement du Commissaire Résident Général.	527
II. — Arrêté viziriel conférant délégation permanente à l'Administrateur chef des services municipaux de Casablanca pour la liquidation et l'ordonnancement des dépenses municipales.	529
III. — Arrêté résidentiel portant mutation dans le personnel du Contrôle civil.	529
IV. — Extraits du "Journal Officiel de la République Française".	530
V. — Errata au N° spécial 46.	531

PARTIE NON OFFICIELLE :

VI. — Situation politique et militaire du Maroc.	530
VII. — Informations du Service des Etudes et Renseignements économiques.	531
VIII. — Nouvelles et Informations.	532
IX. — Travaux militaires.	533
X. — Annonces et avis divers.	535

PARTIE OFFICIELLE

VOYAGE DU COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL

Le Commissaire Résident Général a quitté Rabat le 15 Novembre, à 2 heures de l'après-midi, pour se rendre à Casablanca, à l'occasion du départ du Général Franchet d'Esperey, nommé au Commandement du 1^{er} Corps d'Armée.

Après un dîner à la Résidence, réunissant les plus hautes autorités civiles et militaires de Casablanca et de Rabat, a eu lieu, au Camp N° 1, sous des tentes improvisées, une réception à laquelle assistaient, en plus des fonctionnaires du Protectorat, des officiers de Casablanca et des camps voisins, et de nombreux représentants de la colonie française.

Le Général Ditte, en quelques mots émus a dit au Général Franchet d'Esperey, au nom de tous les officiers des T.M.O le regret que cause au Corps d'occupation le départ d'un chef éminent qui inspirait à tous la plus entière confiance.

Le Résident a retracé brièvement les services si distingués rendus au Maroc par le Général Franchet d'Esperey et exprimé combien, tout en se félicitant, dans l'intérêt du pays, de voir cet officier général appelé à un commandement important, il regrettait de se séparer d'un collaborateur aussi précieux.

Le lendemain 16, le Général Lyautey, après un déjeuner tout intime à la Résidence, accompagnait, à 2 heures, le Général d'Esperey au quai d'embarquement et lui donnait l'accolade du départ, devant de nombreux fonctionnaires, officiers, et membres des colonies européennes, venus au port pour le saluer et prendre congé de lui.

Le Résident a séjourné à Casablanca jusqu'au 20 au matin.

Au cours de son séjour, il a inspecté les travaux du port et a pu constater avec satisfaction que les dégâts causés par le raz-de-marée du 28 Octobre, moins considérables qu'on ne l'avait cru tout d'abord, seront facilement réparables.

Accompagné de M. Tirard, Secrétaire Général du Protectorat, de M. Loth, directeur de l'Enseignement, et de M. de Casenove, Chef des Services Municipaux, il a ensuite visité les écoles des différents quartiers de Casablanca. D'importantes décisions ont été prises, nécessitées par l'affluence toujours plus nombreuse de la population scolaire. Il a donné des ordres pour que la construction en maçonnerie du groupe scolaire destiné à remplacer, sur l'emplacement actuel, l'école de l'avenue du Général d'Amade, soit commencée aussitôt que possible.

L'école de la rue de la Liberté manifestement insuffisante doit être installée dans des conditions plus conforta-

bles et plus hygiéniques, sur un autre terrain que les Services Municipaux ont été invités à rechercher d'urgence.

Le Général Lyautey a également visité le dispensaire dirigé par le Docteur Azemar, pour lequel une installation plus moderne est également prévue, et l'hôpital militaire, où il inspecté les nouveaux pavillons construits pour les malades civils qui viennent d'être mis en service ces jours-ci. Il a prescrit d'étudier l'établissement de pavillons pour les aliénés, ainsi que celui d'une « pouponnière » destinée à recueillir et à soigner les enfants des femmes malades en traitement à l'hôpital.

Le 20, le Résident est parti pour Casbah Tadla, visitant au passage les postes de Ben Ahmed et de l'oued Zem.

Il a constaté à Casbah Tadla le bon état sanitaire des troupes, qui poussent activement les travaux de réparation et d'aménagement de la Casbah destinée à servir de réduit à la garnison. Ces réparations et ces aménagements sont conduits avec le plus grand souci de respecter le caractère architectural de cet édifice qui peut passer pour un des beaux échantillons de l'époque de Moulay Ismaël.

La situation politique dans la région ne fait que s'améliorer. Pour confirmer les bons résultats obtenus, le Général a prescrit au Colonel Garnier Duplessis d'effectuer une tournée de police sur la rive droite et sur la rive gauche de l'Oum er Rebia, à travers les tribus récemment soumises. Cette tournée vient de s'accomplir sans le moindre incident, et ainsi qu'il en est rendu compte plus loin (Semaine politique), nos troupes ont partout reçu le meilleur accueil.

Le 21 au soir, le Résident et sa suite, quittant Tadla pour se rendre à Marrakech, ont couché à Boujad, où ils ont été les hôtes du célèbre marabout, dont on connaît le dévouement à la cause française.

Le 22, le Général est remonté à Ber Rechid, avec M. Klepper, Directeur des Contrôles Civils et M. Rousseau, Contrôleur Civil.

Il s'est occupé avec eux de différentes questions relatives à l'administration du territoire civil de la Chaouïa. Avant de déjeuner chez M. le Contrôleur Rousseau, il avait visité une des exploitations agricoles si intéressantes qui commencent à s'établir dans la région et s'y est entretenu avec les directeurs de la situation agricole actuelle en Chaouïa et de ses possibilités d'avenir.

Après avoir couché à Mechra ben Abbon, le Résident y inaugurerait, le 23, au matin, le pont suspendu qui vient d'être construit sur l'Oum er Rebia par le service du Génie. Cet ouvrage, qui a une portée de 100 mètres, une largeur de 6 mètres et permet le passage de voitures pesant 6 tonnes et marchant à une vitesse de 15 kil. à l'heure, est le premier ouvrage permanent moderne de ce genre construit au Maroc. Il est destiné à remplacer le pont de bateaux en usage jusqu'à présent, qui restait d'une utilité précaire : en raison des opérations de transbordement longues et onéreuses, qu'il nécessitait, puisqu'il n'était pas accessible aux voitures chargées.

Le 23 vers midi, le Résident et sa suite arrivaient à Marrakech et passait en revue les troupes sous les armes massées sur son passage, dont il a constaté l'excellente attitude et le bon état sanitaire.

Le 24, il remettait, avec le cérémonial accoutumé, aux grands caïds Si El Madani Glaoui, Si Taieb El Goundafi et Si El Ayadi, les insignes de l'ordre de la Légion d'Honneur que le Gouvernement de la République leur a récemment conférés, à la suite des succès remportés par les harkas du Sous. Une foule nombreuse et sympathique assistait à cette cérémonie qui a fait la plus profonde et la meilleure impression sur la population indigène de Marrakech.

Le soir, une brillante réception à la Bahia réunissait, en l'honneur du Khalifat Moulay Zina et des grands caïds décorés le matin, toutes les notabilités musulmanes de la ville, les fonctionnaires civils et militaires, avec leurs familles et de nombreux représentants de la colonie française.

Au cours de son séjour à Marrakech, le Résident a visité les camps, et constaté que les travaux d'installation des troupes au Guelliz se poursuivent avec activité et méthode, conformément au programme prévu.

Il s'est intéressé aux améliorations à apporter à l'hôpital militaire de Dar Beïda.

Il s'est enfin particulièrement préoccupé des questions d'administration civile locale, de plus en plus urgentes en raison de l'augmentation rapide de la population européenne qui a passé, en quelques mois, de 250 à 1.500 membres. Il s'est longuement entretenu avec les chefs des services intéressés, les autorités consulaires, les notables européens, indigènes de l'organisation et de l'installation des services généraux (Vairie — égouts — hôtel des Postes — Banque, etc...) en vue de favoriser le développement de la nouvelle ville européenne dont le plan est déjà tracé.

Il a visité les écoles franco-arabes qui prennent un développement de jour en jour plus grand et où les indigènes, les plus notables s'empressent d'envoyer leurs enfants, donnant ainsi un exemple digne d'être remarqué, de leur adhésion à notre influence et à notre civilisation.

Il a donné des instructions pour que l'aménagement du dispensaire et la construction de l'hôpital Mauchamp soient poursuivis activement.

Enfin, il a reçu à plusieurs reprises la visite de grands chefs indigènes du Sud (les deux Glaoui, le M'Tougui, le Goundafi, El Ayadi, etc.) qui sont venus conférer avec lui de la situation politique dans le Sud qui, malgré quelques incidents locaux, reste des plus satisfaisantes dans son ensemble. Les négociations engagées depuis quelque temps pour amener la pacification du Sous semblent prendre la meilleure tournure. C'est ainsi que le caïd Embarek Anflou est venu à Marrakech le 29 faire officiellement sa soumission personnelle et présenter des ouvertures d'aman en faveur de son frère le fameux caïd Anflou, dont on n'a pas oublié le rôle dans les affaires de Mogador, en Janvier dernier.

Le 1^{er} au matin, le Résident quittait Marrakech pour rentrer à Casablanca.

A son passage à Mechra ben Abbou, il passait en revue le 8^e bataillon Sénégalais (Commandant Betrix) qu'il félicitait de sa belle tenue sous les armes.

A Seltat, il décorait, devant les troupes rassemblées, le Commandant Rivet, du 8^e bataillon colonial, promu officier de la Légion d'Honneur pour sa brillante conduite au Tadla et conférait la médaille militaire au maréchal des logis Murat et au brigadier Carmagne de l'escadron de spahis marocains du capitaine Deschamps, dont on se rappelle la charge héroïque à Ksiba, sous les ordres du Commandant Picard.

Le Résident, après avoir rapidement inspecté le bataillon du 4^e zouaves (Commandant Dangan) à Bér Rechid, et visité le dépôt de convalescents installé dans cette place, est arrivé à Casablanca à 5 heures 30 du soir.

Après avoir traité différentes questions urgentes, le lendemain avec M. le Consul de France et les Services Municipaux, le Résident quittait Casablanca à 2 heures de l'après-midi, et arrivait à Rabat le 2 à 5 heures du soir.

M. Chaülley, député de la Vendée, et M. Tardieu, du « Temps » chargés de missions officielles, et dont on connaît la compétence particulière en matière coloniale, ont accompagné le Général Lyautey au cours de son déplacement. Ils se sont fort intéressés aux différentes questions traitées et ont réuni de nombreux documents qui doivent faire l'objet de rapports officiels au Gouvernement.

ARRÊTÉ VIZIRIEL

conférant délégation permanente à l'Administrateur chef des services municipaux de Casablanca pour la liquidation et l'ordonnancement des dépenses Municipales

LE GRAND VIZIR,

Vu l'article XVII du Dahir Chérifien en date du 24 Rebia Tani 1331 (1^{er} Avril 1913), réglementant l'organisation des Commissions Municipales dans les Ports de l'Empire Chérifien ;

Vu l'article I du Dahir Chérifien du 11 Djoumada El Oula 1331 (18 Avril 1913), portant création d'une Commission municipale à Casablanca :

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE :

Délégation permanente est donnée à l'Administrateur Chef des Services Municipaux de Casablanca pour la liquidation et l'ordonnancement des dépenses municipales et l'établissement des titres de perception.

Fait à Rabat, le 20 Hadja 1331.
(20 novembre 1913).

BOUCHAIB DOUKKALI, f^{ons} de Grand Vizir.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 26 Novembre 1913.
SAINT-AULAIRE.

ARRÊTÉ RÉSIDENTIEL

portant mutation dans le personnel du Contrôle civil.

Le Général de Division, Commissaire Résident Général de France au Maroc,

Vu le décret du Président de la République Française du 31 juillet 1913, portant création du corps du Contrôle civil au Maroc ;

Vu l'arrêté résidentiel du 2 août 1913, réglant les conditions d'organisation et de fonctionnement du corps du contrôle civil ;

Vu l'arrêté du 28 Décembre 1912, nommant M. CHAMPION, Victor, adjoint au Commandant de la Région de Rabat ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général du Protectorat ;

Après avis conforme de MM. le Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien et le Directeur Général des Services Financiers ;

ARRÊTE :

ARTICLE I. — M. CHAMPION, Victor, Contrôleur suppléant de 2^e classe, adjoint au Commandant de la Région de Rabat, est affecté au Contrôle civil de la Chaouïa, en remplacement de M. OLLIER, appelé à d'autres fonctions.

ART. II. — MM. le Secrétaire Général du Protectorat, le Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien, le Directeur Général des Services Financiers et le Chef des Services des Contrôles Civils chargé des fonctions de Contrôleur en Chef de la circonscription civile de la Chaouïa sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 2 Décembre 1913.

LYAUTEY.

EXTRAITS

du « Journal Officiel » de la République Française

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

RESERVE

MUTATIONS

ARTILLERIE (Maroc occidental). — Par décision ministérielle du 15 novembre 1913 :

MM. les sous-lieutenants de réserve Bach et Hervet, à la disposition du commissaire résident général de France au Maroc (troupes du Maroc occidental), ont été réintégrés respectivement au 5^e rég. à pied et au 20^e rég.

M. le lieutenant de réserve Blondeau, du 7^e groupe à pied d'Afrique et M. le sous-lieutenant de réserve Dumouly, du 16^e rég., ont été mis à la disposition du commissaire résident général de France au Maroc (troupes du Maroc occidental).

ARMÉE ACTIVE

AÉRONAUTIQUE MILITAIRE. — Par décision ministérielle du 17 novembre 1913, est inscrit d'office au tableau de concours pour la médaille militaire (contingent spécial créé par la loi du 29 mars 1913) :

Le soldat Champaud, du 1^{er} groupe d'aéronautique, détaché à la section d'aviation du Maroc occidental à Casablanca : « Etant tombé à la mer avec son pilote, M. le lieutenant Cazes, a fait preuve du plus grand courage en essayant, malgré une mer démontée, de ramener au rivage son officier et, n'ayant pas réussi à le sauver, n'a pu lui-même être mis hors de danger que grâce au dévouement d'un indigène, au prix des plus sérieuses difficultés. »

INFANTERIE COLONIALE. — Par décret en date du 18 novembre 1913, sont nommés dans l'infanterie coloniale, au grade de lieutenant dans le cadre actif, pour prendre rang de la date du présent décret, et, par décision ministérielle du même jour, sont maintenus dans leur position actuelle :

M. Scaglia (Bonaventure), lieutenant de réserve au 4^e rég. d'infanterie coloniale du Maroc.

M. Coignet (Gabriel-Edouard), lieutenant de réserve au 4^e rég. d'infanterie coloniale du Maroc.

RESERVE

MUTATIONS

ARTILLERIE (Maroc occidental). — Par décision ministérielle du 20 novembre 1913, M. le lieutenant de réserve Chalon, des troupes du Maroc occidental, a été réintégré au 57^e rég., et M. le sous-lieutenant de réserve Vachez, du 2^e rég., a été mis à la disposition du commissaire résident général de France au Maroc (troupes du Maroc occidental).

ERRATA

au Numéro spécial 46, du 12 Septembre 1913

Page 52, 1^{re} colonne. (Art. 387, 3^{me} ligne) au lieu de :
Avec la permission du juge des référés, lire :
avec la permission du juge.

(Art. 388, 4^{me} ligne), au lieu de :
Avec la permission du juge des référés, lire :
avec la permission du juge.

(Art. 390, 2^e ligne), au lieu de :
Avec la permission du juge des référés, lire :
avec la permission du juge.

PARTIE NON OFFICIELLE

SITUATION POLITIQUE et MILITAIRE du MAROC

MAROC ORIENTAL. — Le 25 novembre au matin, un groupe d'environ 200 cavaliers et fantassins Beni Bou Yahi a essayé d'attaquer le troupeau du poste de Nkheila au pâturage, à 2 kms environ du camp. Ils ont été repoussés avec pertes sensibles par la garde du troupeau et le goum algérien.

REGION DE FEZ. — Dans le but de procéder à une liaison plus solide de la couverture entre les Régions de Fez et de Meknès au Sud des territoires nouvellement soumis des Aït Tserrouchen, Aït Youssi et Beni M'Tir de l'Est, et d'asseoir de plus en plus notre autorité sur ce front, en accélérant les soumissions et en désagrégeant les derniers blocs dissidents, le Général GOURAUD a quitté FEZ le 25 Novembre avec un groupe mobile fort de 6 compagnies, un escadron, une section de montagne. Arrivé à Sefrou le même jour, le Général y a reçu la visite des autorités et notables de la ville et de ses environs. De là, il s'est porté le 26, par Mestra el Djorf sur Anoccur, où des députations des tribus récemment soumises des environs du poste et de trois fractions importantes des Aït Youssi Djebbala de l'oued Guigou se sont présentées à lui. Le détachement est arrivé le 28, sans incident, à Ifran, où il s'est mis en liaison avec les troupes du Cercle des Beni M'Tir.

REGION DE MEKNES. — Le caïd MOHAMMED EL HADJEB EL YOUSSE, de la fraction des Aït Sidi Larbi des Mrabtine (Zaian), est venu à Ito le 27 novembre demander l'aman pour les tentes de sa fraction et a accepté, en principe, les conditions qui lui ont été imposées par le Général Commandant la Région.

HAMOU LIHASSEN, ex-caïd des Aït Bourzoun (Beni M'Tir) s'est également présenté à Ito pour faire une première démarche de soumission.

REGION DE RABAT. — Le groupe mobile THOUVENEL a continué sans incident sa tournée dans le Sud du Cercle des Zemmour. Il a parcouru la région du Tafoudeït et, de là, a gagné Tedders par Bab Mahseur, à travers un pays très calme.

CERCLE DU TADLA. — Le Résident Général s'est rendu à Kasbah Tadla le 20 novembre. Là, dans le but de rassurer les tribus soumises inquiétées par les provocations venant de l'Atlas et de leur montrer que nous sommes en mesure de garantir leur sécurité, il a prescrit au Colonel Commandant le Cercle de promener son groupe mobile le long de l'Oum er Rebia, sur la rive gauche, jusqu'à Dar Ould Zidouh (65 kms. de Kasbah Tadla), et de revenir par la rive droite à Kasbah Tadla.

En exécution de ces ordres, le Colonel DU PLESSIS a quitté Kasbah Tadla avec son groupe le 24 Novembre. Il a campé, le même jour, à Kasbah Zidania et, le 25, à Aïn Zer-

ga, où il a reçu des délégations de toutes les tribus traversées. De là, le groupe a gagné Dar Ould Zidouh où il a fait séjour le 27 et a été accueilli avec empressement et confiance par les populations. Au cours de cette première partie de sa tournée, le Colonel a achevé d'une façon définitive l'organisation de la tribu des Beni Moussa.

REGION DE MARRAKECH. — Le Résident Général s'est rendu à Marrakech le 23 Novembre pour y séjourner plusieurs jours. Le 24, il a remis aux grands Caïds les décorations de la Légion d'Honneur qui leur ont été conférées à la suite des harkas du Sous, et a reçu, le soir à la Bahia, le Khalifa MOULAY ZIN, et les caïds et notables de la ville et des environs. Ces cérémonies ont produit un grand effet sur la population de Marrakech.

INFORMATIONS DU SERVICE DES ÉTUDES et Renseignements économiques

Un bureau de placement gratuit à MAZAGAN. — Les Services Municipaux de Mazagan viennent d'instaurer un bureau de placement gratuit, qui est chargé d'indiquer aux employeurs et employés les offres et demandes d'emplois émanant de toutes les catégories et sexes d'ouvriers européens et indigènes.

Ce bureau de placement est appelé à rendre de grands services à tous ceux qui emploient la main-d'œuvre ou en vivent.

Cette heureuse initiative des Services Municipaux de Mazagan a été complétée par la création d'un office gratuit de location d'immeubles, où les propriétaires peuvent faire leurs offres, tandis que les locataires peuvent s'y renseigner.

NOTICE sur MECHRA BEL KSIRI.

I. — SITUATION.

MECHRA BEL KSIRI est situé sur la rive droite de l'Oued SEBOU, au point où la grande route maghzen TANGER-FEZ coupe ce fleuve.

A 130 kil. de Tanger, 80 kil. de Larache, 50 kil. d'El Ksar, MECHRA BEL KSIRI est le point de passage, le plus important sur le Sebou des caravanes se rendant de ces villes à MEKNES et FEZ, distants respectivement de 90 et 100 kil.

II. — COMMUNICATIONS.

Le SEBOU, excellente voie fluviale, qui, pendant huit mois de l'année, peut servir à un trafic intense, relie ce poste à Kénitra, et de là à RABAT et CASABLANCA, soit par voie ferrée, soit par mer.

158 kil. de ce fleuve séparent MECHRA BEL KSIRI de KENITRA. Deux compagnies de navigation fluviale assu-

rent le transport des marchandises et des voyageurs entre ces deux points : la Société des Transports sur le Sebou, filiale de l'OMNIUM d'ENTREPRISES, disposant de cinq remorqueurs et remontant actuellement des convois de 80 tonnes, et la SOCIÉTÉ LYONNAISE.

Les prix actuels des transports sont de 70 francs la tonne pour le trajet KENITRA-MECHRA-BEL-KSIRI, et de 20 francs la tonne pour le trajet inverse.

Trois pistes s'offrent, au départ de KENITRA, à ceux que pourrait effrayer un voyage par eau, même fluvial. La première traverse le Sebou en ce point et suit ensuite la rive droite en passant à l'ancien poste du SEBOU (85 à 90 kil.) ; la seconde suit la rive gauche du fleuve et traverse l'Oued LETH à son embouchure sur le pont que vient de construire le Génie (70 à 75 kil.) ; enfin la troisième contourne la grande « merdja » des BENI HASSEN par le Sud et l'Est, en passant par LALLA ITO et DAR GUEDDARI (65 à 70 kil.). Ces deux dernières pistes ne sont pas actuellement praticables aux autos, pour lesquels la traversée de l'Oued SEBOU à MECHRA BEL KSIRI est difficile, sinon impossible ; mais, dès qu'un bac sera établi, ce qui ne saurait tarder, qu'on aura construit le pont actuellement à l'étude sur l'Oued BETH à DAR GUEDDARI, et amélioré les pistes, travail présentement en cours, cette dernière voie sera la plus rapide et la meilleure.

Ces trois pistes sont d'ailleurs, pendant la saison sèche, très carrossables et accessibles à tous véhicules : autos, voitures et charrettes.

III. — POPULATIONS ET RESSOURCES.

Le poste militaire se compose de 80 hommes de l'infanterie coloniale avec 4 officiers, dont un Médecin Militaire.

Un Bureau de Renseignements, chargé du Contrôle de l'Administration des tribus MOKHTAR et OULAD MOUSSA et de deux fractions importantes des SEFIAN et des BENI MALEK, y est installé depuis le 1^{er} Août 1913.

Au printemps de 1914, dès que les constructions prévues seront terminées, le siège du Commandement du Cercle du Sebou, provisoirement à ARBAOUA y sera transféré.

L'élément civil est représenté par l'Agence des Transports sur le SEBOU, trois commerçants, dont un excellent restaurateur, et leurs familles, et par les Colons propriétaires de domaines aux environs.

Le bureau télégraphique militaire est ouvert au public.

Les installations des Européens civils du Poste, n'étant que provisoires, se composent exclusivement de maisons démontables en bois recouvertes de tôle. Il est hors de doute que, dans un avenir rapproché, on pourra procéder à un lotissement ou donner des concessions permettant ainsi l'édification de constructions définitives.

Les berges du fleuve fourniraient pour celles-ci d'excellente terre à briques ; mais l'absence de tout combusti-

bles oblige à les employer crues. Ceux qui désireraient une construction plus durable trouveraient, à 10 kil. environ, près d'AIN EL KEBIR, d'excellente pierre à bâtir et de la bonne pierre à chaux, dont les indigènes, avec leurs moyens rudimentaires, tirent un assez bon parti.

La population indigène des douars situés dans un rayon de 5 kil. peut être évaluée à 1500.

Une « nzala », placée à proximité du poste, offre, pendant la nuit un abri sûr aux caravaniers et fait de MECHRA BEL KSIRI un gîte d'étapes important pour les caravanes.

MARCHES.

MEKHRA BEL KSIRI est le siège d'un marché, le Souk es Sebti, de création récente, mais qui a déjà pris une certaine extension, et qui deviendra très important, quand il sera fréquenté par les indigènes d'OUZZAN et de L'OUERRAH.

Les marchés voisins sont : le Souk el Tleta de Sidi Brahim (17 kil.), le Souk el Arba de Sidi Aïssa (14 kil.), le Souk e' Khemis de Sidi Kaem (11 k.), le Souk el Khemis de Remilat (22 k.), le Souk el Jemaa el Ahouafat (12 k.), le Souk el Had des O.Moussa (22 k.) et le Souk el Had Kourt (24 k.).

Tous ces marchés, sauf l'Arba de Sidi Aïssa et le Had Kourt, appartiennent aux tribus dépendant du Bureau des Renseignements de MECHRA BEL KSIRI.

Le montant des transactions mensuelles sur ces divers marchés peut être évalué à 200.000 P.H. environ.

V. — CLIMAT.

Le climat de MECHRA BEL KSIRI est très sain. Aucune merdja permanente n'existant à proximité, il n'y a pas de moustiques.

Les troupes qui y séjournent depuis un an et demi ont toujours eu un état sanitaire excellent. Le paludisme y est très rare.

VI. — AVENIR.

Choisi pour le passage sur le Sebou de la voie ferrée TANGER-FEZ, MECHRA BEL KSIRI deviendra le point de concentration des produits de toute nature de la plaine du Sebou (Gharb et Beni-Hassén) de la vallée de l'Ouerrah et de la riche région d'OUZZAN.

De là ces produits (céréales, laines, peaux, huiles, etc.) emprunteront, soit la voie fluviale qui les amènera à KENITRA pour les exportations, (20 fr. la tonne), soit le chemin de fer pour TANGER.

Ce sera aussi le centre d'approvisionnement de MEKNES et de FEZ (70 fr. la tonne de Kénitra à Mechra bel Ksirri, tandis que le transport de LARACHE à MECHRA BEL KSIRI revient à 100 ou 120 fr. la tonne).

Par sa situation, son climat sain et agréable, ses facilités de communications avec les grandes villes du Nord marocain et les ports de LARACHE et de KENITRA, MECHRA BEL KSIRI est appelé à devenir, sous peu, un centre de colonisation florissant et prospère.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Voyage du Secrétaire Général du Protectorat. — Monsieur PAUL TIRARD, Secrétaire Général du Protectorat, vient de procéder à une tournée d'inspection et d'étude dans les régions de Fez et de Meknes.

M. Tirard était accompagné dans ce voyage par MM. de Sorbier, Chef du Bureau Diplomatique, Walter, Chef de Service de l'Office Postal Marocain, Malet, Chef du Service de l'Agriculture, et Boudy, Chef du Service des Eaux et Forêts.

Plusieurs affaires se rapportant aux régions inspectées ont été examinées sur place de concert avec les autorités locales.

La situation dans le port de KENITRA. — Les services de l'Ancrage du port de Kénitra viennent de faire procéder à la mise en service d'un ponton-mâture ou grue flottante d'une force de 20 tonnes, destinée à opérer le débarquement des grosses marchandises des navires qui ne pourraient pas accoster aux pontons.

Cet appareil de levage est appelé à rendre de très grands services au commerce.

Le personnel de l'Ancrage, tant européen qu'indigène, apporte un zèle louable et une grande activité à donner satisfaction aux besoins du trafic.

Grâce au beau temps persistant, plusieurs navires ont pu franchir la barre à Méhédya et venir mouiller à Kénitra, où sont arrivés de nombreux voyageurs, dont quelques touristes venus faire un voyage d'études dans les régions de Mechra bel Ksirri et de Dar bel Hamri.

La navigation fluviale sur le Sebou continue à se développer. Deux convois viennent de remonter le fleuve à destination de Mechra-Bel-Ksirri.

Le commerce franco-marocain. — La Direction Générale des Douanes françaises vient de publier les chiffres relatifs au mouvement d'échanges entre la France et le Maroc pour les neuf premiers mois de l'année 1913.

Il ressort de cette statistique que, pendant cette période, le commerce total entre la France et le Maroc (1) a atteint le chiffre de 76.329.000 francs se décomposant ainsi :

Importation du Maroc en France	17.097.000 francs
Exportation de la France au Maroc	59.232.000 francs

Total 76.329.000 francs

Les principaux articles d'exportation du Maroc qui ont fait l'objet d'actives demandes de la part du commerce français pendant cette période sont : les peaux et pelleteries, laines et déchets, pommes de terre, légumes secs et leurs farines, etc...

(1) Il s'agit de tous les ports marocains, ceux qui sont situés hors du Protectorat français compris.

La Chambre de Commerce de CASABLANCA. — Les membres de la Chambre de Commerce de Casablanca ont tenu une séance le samedi 15 novembre, au Consulat de France, sous la présidence de M. Laronce, Consul.

Une longue discussion sur l'ordre du jour s'est terminée par le vote du vœu suivant :

« Pour favoriser le développement de l'agriculture, la Chambre de Commerce française, d'industrie et d'agriculture émet le vœu que les droits d'importation sur les semences, engrais, arbres, plants et animaux reproducteurs soient supprimés ou tout au moins diminués. »

La prochaine réunion de la Chambre de Commerce a été fixée au 13 Décembre. A l'ordre du jour de cette réunion figurent les questions suivantes :

1° : Droits de pertes, 2° : Tertib, 3° : Règlements de magasinage et d'aconage, 4° : Communications entre Casablanca et Marrakech, 5° : Contrat de la place pour la vente des graines, 6° : Désignation d'un emplacement sur les terre-pleins pour l'exportation des graines.

Une exposition marocaine à l'OFFICE COLONIAL. — M. Lucien BERGEAUD, gros exportateur de l'Algérie, désireux de contribuer activement au développement économique du Maroc, vient d'organiser à Paris, à l'Office Colonial, sous les auspices du Résident Général, et avec la collaboration de M. Terrier, Directeur de l'Office du Gouvernement Marocain, une exposition des produits qui se vendent ou s'achètent au Maroc.

Cette exposition, ouverte le 31 octobre, a été close le 25 novembre. L'exhibition des marchandises d'échange a été appuyée par une précieuse documentation que M. Lucien Bergeaud tenait à la disposition de tous ceux qui voulaient entrer en relations d'affaires avec le Maroc.

Le pont de Mechra-Ben-Abbou sur l'Oum-Er-Rebia. — Le 24 Novembre, le Résident Général s'est rendu à Mechra-Ben-Abbou, pour inaugurer le pont suspendu construit sur l'Oum-Er-Rebia.

Cette inauguration marque une étape décisive, non seulement dans l'établissement de l'outillage économique du Maroc, mais encore dans l'œuvre de pacification réalisée dans une région où, il y a dix-huit mois, régnait une effervescence qu'il fallait réprimer par les armes.

Malgré les ressources modestes dont disposaient les Services compétents, les travaux de cet ouvrage d'art ont pu être menés à bien sans encombre. La sécurité absolue, qui règne dans la région, a permis de procéder à l'établissement du pont sans aucune difficulté.

D'ailleurs, la piste carrossable qui va de Casablanca à Marrakech et franchit l'Oum-Er-Rebia à Mechra-Ben-Abbou au moyen du nouveau pont, — substitué au bac militaire qui a rendu de si grands services au commerce et aux voyageurs, — est absolument sûre. L'inauguration de ce

pont est la consécration matérielle de l'œuvre de civilisation que constitue cette route reliant la capitale du Sud au littoral.

Les améliorations de MARRAKECH. — Après avoir inauguré le pont de Mechra-Ben-Abbou, le Résident Général s'est rendu à Marrakech. Il a pu constater que, depuis son dernier voyage dans cette ville, la capitale du Sud a pris un intéressant développement. Les quartiers neufs allottis commencent à se bâtir et de nombreux commerçants et industriels s'y installent.

Le Général Lyautey s'était rendu, il y a juste un an, pour la première fois, à Marrakech, alors que le pays était agité encore des derniers soubresauts de la révolte. Il allait y recevoir la soumission des populations soumises. Aujourd'hui, le Résident Général peut se rendre compte du chemin parcouru en un an. La paix et la sécurité règnent partout dans la Région et l'œuvre d'organisation entraîne la vieille capitale arabo-berbère vers une ère nouvelle de progrès.

TRAVAUX MILITAIRES

I. — TRAVAUX DE PISTES, CASERNEMENTS, ETC.

A) — REGION DE LA CHAOUIA.

A CASABLANCA. — On poursuit au camp n° 1 le casernement définitif pour 1 bataillon, la clôture de l'îlot de l'intendance et l'installation du 8^e escadron des T. A. M.

A EL BOROUJ. — On continue l'aménagement de la Casbah blanche et l'évacuation de la Casbah rouge.

A MECHRA BEN ABBOU. — Le nouveau pont suspendu a été inauguré par le Résident Général le 23 novembre et aussitôt livré à la circulation ; cet important ouvrage présente les caractéristiques suivantes : portée 100 m., largeur 5 m., son tablier peut supporter des voitures pesant 6 tonnes et marchant à une vitesse de 15 kil. à l'heure.

A CASBAH TADLA. — D'importantes améliorations sont apportées dans l'aménagement du poste : baraques de troupe, bâtiments du génie, de l'intendance et de la santé, logements d'officiers, accessoires, sont actuellement en construction.

B). — REGION DE RABAT.

A RABAT. — Au camp Garnier, le nouveau parc du génie et le cercle des sous-officiers sont sur le point d'être terminés ; on aménage également de nouvelles écuries.

En ville, les bâtiments Playoust sont complètement terminés.

A KENITRA. — Se poursuivent les constructions des magasins des subsistances et du magasin principal d'habillement et du campement.

La piste de LALLA ITO à DAR BEL HAMRI a été reconnue et améliorée dans les parties marécageuses où défoncées.

c). — *REGION DE MEKNES.*

A *MEKNES.* — Les travaux essentiels du camp sont presque terminés ; on travaille encore à l'achèvement de 3 bâtiments de 50 m., à l'empierrement des cours, à la canalisation des seghias.

A *EL ADJEB.* — On a dallé les chambres de troupe, construit un nouveau four à chaux et aménagé un parc à bétail.

A *AGOURAI.* — Le 4^e bâtiment du casernement vient d'être achevé ; on a, en outre, amélioré l'empierrement du poste, les réseaux de fil de fer et la piste d'Aïn Fouarat.

d). — *REGION DE FEZ.*

A *DAR DEBIBAGH.* — On a terminé les bureaux et magasins du transit et le caravansérail du convoi N° 5.

A *DAR MEHARES.* — On a terminé la couverture de 3 baraques, et on poursuit l'installation d'accessoires.

L'empierrement de la piste allant de Dar Debibagh vers Meknès a été terminé dans l'intérieur du camp.

A *ANOCEUR.* — On a achevé l'ambulance, l'abri aux munitions et environ 250 m. d'appentis pour le casernement.

A *L'ARBA DE TISSA.* — On a poursuivi la construction des murs d'enceinte et terminé celle d'appentis destinés à l'usage de chambres de troupe.

Les pistes de l'Arba de Tissa à Fez (gué du Leben, Aïn Kausara, passage de l'oued Lensart) et de Fez au Zegotta (environs du caravansérail de la N'Zala des Oudaïas) ont vu se poursuivre leur aménagement.

e). — *REGION DE MARRAKECH.*

A *MARRAKECH.* — L'hôpital Maisonnave se complète par la construction de 2 pavillons pour les contagieux, d'un pour les femmes et d'un autre pour les officiers.

Le Gueliz a été doté d'une baraque d'officiers et de latrines ; deux puits sont en construction.

A *BEN GUERIR.* — Se construisent l'infirmierie-ambulance, le poste télégraphique et les murs d'enceinte.

A *L'ARBA DES SKKOURS.* — Le poste est en état de défense et l'on commence à procéder aux installations intérieures.

f). — *REGION DES DOUKKALA ABDA-AHMAR.*

A *SAFI.* — La situation du casernement est actuellement la suivante : 14 places d'officiers, 24 de sous-officiers et 40 d'hommes (au total 19 baraques) ; l'infirmierie-ambulance (3 baraques) comporte 1 place d'officier, 1 de sous-officier et 3 lits de malades.

g). — A *AGADIR.* — On poursuit diverses réparations de terrasses endommagées par les pluies, on construit une salle pour 20 malades à l'infirmierie-ambulance, on installe un réduit au fort portugais.

II. — *SERVICE TELEGRAPHIQUE.*

La construction de la ligne télégraphique Marrakech-Mogador se poursuit normalement : 90 kil. sont terminés à partir de Marrakech et 40 à partir de Mogador.

La réfection de la ligne Meknès-Dar bel Hamri a été terminée.

On a procédé à la remise en état des réseaux téléphoniques de Rabat-Salé et de Fez.

Le nouveau bureau civil de Settat a été ouvert le 3 octobre.

III. — *CHEMINS DE FER.*

CASABLANCA-RABAT. — Le nombre total des trains expédiés dans chaque sens a été, pour le mois, de 93 transportant 5.070 voyageurs et 2227 tonnes dans le sens impair (Casablanca-Rabat) et 4.387 voyageurs et 454 tonnes dans le sens pair.

CASABLANCA-OUUM-ER-REBIA-MARRAKECH. — Le tracé est étudié sur 10 kilomètres au-delà de l'Oum-Er-Rebia. La plate-forme, terminée jusqu'au kil. 87 est en cours jusqu'au kil. 95 ; la pose de voie est au kil. 55 suivie de très près par le ballastage.

L'exploitation régulière entre Casablanca et Ber-Rechid n'a pu être faite faute de locomotives : seuls quelques trains spéciaux ont été mis en circulation pour faciliter le départ des libérables et l'arrivée des relèves : quelques transports de vivres et de fourrages ont été faits dans les mêmes conditions pour le service de l'intendance.

Des hangars destinés à servir d'abris au matériel, de dépôt et d'atelier pour les machines sont en construction à Ber Rechid.

L'ancienne voie de 0.50 avec trains à traction animale a permis le transport, au moyen de 82 trains dans chaque sens, de 579 voyageurs et 200 tonnes dans le sens impair, (Casablanca-Ber-Rechid), de 768 voyageurs et 24 tonnes dans le sens pair.

SALE-KENITRA-DAR BEL HAMRI. — 108 trains ont été mis en marche dans chaque sens ; ils ont permis d'amener à Dar bel Hamri 2.894 voyageurs et 3.332 tonnes de matériel et de descendre, dans le sens inverse, 3.186 voyageurs et 158 tonnes. — Le remblai de la plage de Salé est en construction.

DAR BEL HAMRI-MEKNES. — Les terrassements sont terminés jusqu'à la gare de Meknès ; la pose de la voie atteint le kil. 36 ; le ballastage, achevé jusqu'au kil. 19 est en cours jusqu'au kil. 32.

MRAMA-TAOURIRT-GUERCIF-MSOUN. — Au 15 novembre, la plate-forme était terminée jusqu'à Salsalat (kil. 177.500) et les terrassements entrepris sur une longueur de 7 kil. au-delà de ce point ; la pose de voie atteignant le kil. 170.600.

L'exploitation se fait jusqu'à la Moulouya

ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Annonces judiciaires, administratives et légales

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Service des Subsistances Militaires. - (Vivres-Viande.)

AVIS D'ADJUDICATION

ADJUDICATION RESTREINTE à Casablanca, le mardi 23 décembre 1913, à 14 heures, à la 1^{re} sous-intendance militaire de cette Place, de la fourniture en un seul lot du **BETAIL SUR PIED** nécessaire aux troupes stationnées dans la Place de Casablanca, pendant la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 1914.

Le Cahier des Charges Spéciales et les documents qui y sont visés sont déposés dans les bureaux de la première Sous-Intendance Militaire de Casablanca.

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies le 17 Décembre 1913, à 17 heures au plus tard, à la 1^{re} Sous-Intendance de Casablanca.

READJUDICATION, le cas échéant, le Mardi 30 Décembre, à 14 heures. Les pièces nécessaires pour les candidats nouveaux devront être fournies, au plus tard, le 29 Décembre, à 17 heures.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au Sous-Intendant Militaire du 1^{er} Service, à Casablanca.

CABINET DE M^e P. TRICHEUX.

2^{me} AVIS

D'un acte sous seings privés en date à Casablanca du 17 Novembre 1913, il appert que M. SILVESTRE a cédé son fonds de commerce de vins et liqueurs dénommé « La Boule d'Or » sis à Casablanca, à M. Alexandre BUSSET.

Les oppositions seront reçues au domicile de M^e P. Tricheux, rue des Ouled Harris, à Casablanca, dans les dix jours, au plus tard de la seconde insertion.

Etude de M^e RUFFELET, Docteur en Droit.
Avocat-Agréé à Roubaix.

MODIFICATION DE SOCIÉTÉ

D'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire de tous les associés commanditaires de la Société « DEROS, CHAUVEL & Cie », tenue le neuf Octobre 1913, à laquelle étaient légalement présents les trois associés gérants, il résulte que l'Assemblée, entre autre résolutions, a accepté l'offre faite par M. CHAUVEL de se démettre de la gérance et a décidé que la Société continuerait désormais avec MM. Philippe DEROS et François DEROS, comme seuls gérants.

Deux extraits enregistrés à Roubaix (a.c.), le quatre Novembre 1913, de la dite délibération de l'assemblée générale extraordinaire, ont été déposés :

L'un au greffe du Tribunal de commerce de Roubaix, le 5 novembre 1913 ; l'autre au greffe de la justice de paix du Canton Ouest de Roubaix, le 5 novembre 1913.

Pour extrait :

PH. DÉROS.

F. DÉROS.

Examens bisannuels des Interprètes Militaires et

Concours pour le grade d'Interprète militaire stagiaire

« Le Ministre de la Guerre a décidé que les examens bis-annuels des Interprètes militaires et le concours pour le grade d'Interprète militaire stagiaire commenceront en Algérie-Tunisie dans la première quinzaine de Février et devront être terminés dans la deuxième quinzaine de Mars.

Les opérations de la Commission se poursuivront ensuite à Oudjda pour les Interprètes et les candidats du Maroc oriental et à Casablanca pour ceux du Maroc occidental.

La date des examens pour chaque centre sera fixée ultérieurement et sera portée à la connaissance des intéressés.

Ne seront admis à concourir pour le grade d'Interprète militaire stagiaire que les jeunes gens français, su-

jets français ou sujets tunisiens ou marocains justifiant d'une moralité irréprochable.

Les candidats qui désireront prendre part au concours devront être âgés de 18 ans révolus, à l'époque fixée pour l'ouverture du Concours, et de 25 ans au plus, au 31 décembre 1914. Ils devront, en outre, posséder les aptitudes physiques nécessaires au Service militaire.

Ils adresseront leur demande d'admission au Concours avant le 25 Décembre 1913, terme de rigueur, au Général Commandant la Division sur le territoire de laquelle ils résident ou sont domiciliés (Alger, Oran, Constantine, Tunis, Oudjda, Rabat).

Ils devront joindre à cette demande :

1°. — Un extrait de leur acte de naissance, dûment légalisé (ou, à défaut, un acte de notoriété destiné à en tenir lieu) complété, le cas échéant, par une pièce indiquant que le candidat est devenu, postérieurement à sa naissance, Français ou sujet français, ou sujet tunisien, ou marocain.

2°. — Un certificat de moralité, délivré par l'autorité civile de leur résidence ou à défaut, par l'autorité militaire.

3°. — Un certificat d'un médecin militaire, constatant que le candidat n'est atteint d'aucune infirmité susceptible de le rendre impropre au service, ou un état signalétique et des services s'il fait ou a fait son service militaire.

Les questions auxquelles les candidats auront à répondre, par écrit et oralement, sont déterminées par le programme fixé par l'Instruction Ministérielle du 12 Janvier 1909. — insérée au « BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA GUERRE » (Partie réglementaire, 1^{er} semestre 1909, pages 43 à 53) et au « JOURNAL OFFICIEL » du 21 Janvier 1909, N° 20, — modifiée par l'Instruction du 24 septembre 1913.

Comme complément à cette Instruction, le Ministre a décidé que, dans le but d'encourager les Interprètes militaires en fonctions et les candidats à l'étude de la langue berbère, ils seront admis, sur leur demande, à subir une épreuve orale dans cette langue. Cette épreuve aura le coefficient 5, mais seuls les points supérieurs à la note 5 seront comptés. »

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE F. COUSIN

Rue du Port et rue du Commandant Provost
Entrepôts, rue de Lyon et Boulevard Front de Mer.

CASABLANCA

Articles pour Bâtiments, Entrepreneurs, Serruriers, Menuisiers, Carrossiers, Cordonniers, Bourreliers, de Ménage, Chauffage et Éclairage.

AGENT DEPOSITAIRE DES MAISONS :

BILLIARD d'Alger, pour machines agricoles et industrielles.

GUILLET, EGRE & Cie, JOURCHAMBAULT, pour machines à travailler le bois.

BARRE, NIORT, pour cycles et automobiles.

Représentant de la maison PETOLAT Père et fils, à Dijon, pour Wagonnets, Chemins de fer portatifs, Matériel pour Entrepreneurs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE des Matériaux de Constructions AU MAROC

Anonyme au capital de : 307.500 francs

Siège Social - Entrepôt : Route de Médiouna - CASABLANCA

Administrateur-Directeur : L. REBOULIN

Administrateur-Délégué : R. MARTIN

Fournisseurs du Génie Militaire et des Travaux Publics

**Briques, Tuiles, Carreaux, Ciment et Faïence, Chaux
Plâtre et Ciments de toutes qualités, Poutrelles
et Fers de commerce.**

Expéditions dans l'Intérieur

Etablissements PEYRELONGUE Aîné

Importation. - Exportation. - Consignation. — RABAT (Maroc)